



CONDITIONS GARANTIE COMMERCIALE

En cas d'exposition au soleil, les couleurs foncées et plaxées peuvent engendrer une déformation des lames par dilatation de la face extérieure, c'est l'«effet bilame». Les caractéristiques du chantier, et particulièrement l'exposition au soleil, sont des éléments majeurs que nous ne maîtrisons pas.

En cas d'inadéquation du produit fourni à ces caractéristiques, seule la responsabilité de notre client pourra être retenue.

Nous garantissons 10 ans la stabilité des éléments de la clôture aux variations de températures allant de -15°C à +40°C, à compter de la date de facture. Elle couvre le remplacement gratuit des éléments défectueux. Tout dommage lié au transport, au stockage, au vent, à l'installation, à un usage autre que prévu ainsi que toutes pertes directes, indirectes et dommages consécutifs n'entrent pas dans la garantie. Stabilité aux UV, blanchiment et décoloration éventuels ne sont pas couverts.

Nous réalisons des tests par enceinte de photo-vieillissement accéléré ARTACC pour nous assurer de la bonne stabilité de la couleur par rapport aux échantillons témoins. Les tests sont concluants mais ne sauraient impliquer une garantie quelconque de notre part.

—————

Le montage de platine ou barre à sceller nécessite un support en béton.

La barre à sceller doit être centrée dans un plot en béton de dimensions minimum de 20 cm de largeur x 60 cm de profondeur, sans quoi la garantie ne s'applique pas.